



**LIVRET 2** **TYPLOGIE DES SITES URBAINS À AMÉNAGER**

**Fiche 2.9** **Les berges de cours d'eau en site urbain**



**De quoi s'agit-il ?**



estuaire de la Ravine Dupré à Sainte-Anne

Les bourgs et centres-villes de Guadeloupe sont parfois traversés par des ravines ou des rivières plus amples. Ces cours d'eau font rarement l'objet d'aménagements. Ils sont même souvent niés, les constructions leur tournant le dos. Ce manque de considération permet le maintien d'une végétation naturelle sur les berges quand elles n'ont pas été remaniées par les terrassements urbains. C'est alors une expression directe de la Nature en Ville et un très bon support des continuités écologiques, même si ce cortège naturel pourrait être mieux valorisé.

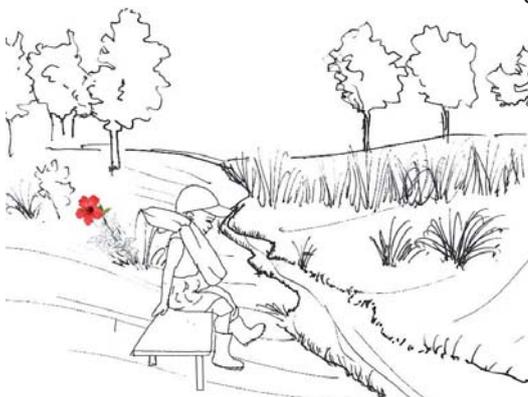
Lorsqu'un projet urbain vient se caler en limite d'un cours d'eau, la végétation des berges, aussi appelée « ripisylve », est souvent perturbée. Il faut alors entreprendre de la reconstituer ou de la compléter.

**Quelles spécificités ?**

Les conditions agronomiques sont plutôt favorables en bord de cours d'eau. La ressource en eau notamment, souvent cruciale en contexte urbain, est ici facilement disponible pour la végétation. La biodiversité est donc potentiellement importante sur les berges de ravines, même en ville. Il en est de même d'ailleurs (dans une moindre mesure) pour les canaux, bassins, fontaines, sources ...

En revanche, la contrainte de sol est plus forte et bien spécifique. La difficulté ne réside pas ici dans le volume de sol colonisable par les racines, mais dans la problématique d'érosion en cas de fortes pluies ou de crues (v. fiche 1.9).

Quand l'aménagement urbain implique l'artificialisation des berges du cours d'eau (canalisation, confortement technique, etc.), la perte de biodiversité est inévitable. Elle peut être atténuée par des plantations programmées dans le cadre du projet, avec des contraintes assez proches de celles des places publiques (v. fiche 2.1).



Le plan d'eau lui-même peut-être support d'une végétation spécifique si le courant est faible comme pour les canaux de Grande-Terre par exemple. Mais pour que cette végétation soit réellement bénéfique à la biodiversité, il ne faut pas que le développement des plantes en surface nuisent à la faune ou à la flore aquatiques sous l'eau. Ce cas peut se présenter avec des espèces à forte croissance et qui peuvent devenir envahissantes comme la Jacinthe d'eau, la Laitue d'eau ou le Roseau de Saint-Domingue.

**Fiche 2.9**

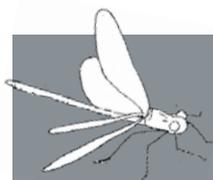


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction  
de l'Environnement  
de l'Aménagement  
et du Logement  
**DEAL**  
Guadeloupe



## 👉 Quelles recommandations ?



Afin de tenir compte des contraintes spécifiques des berges de cours d'eau, le choix de la palette végétale de projet doit être bien réfléchi. Quand les berges ne sont pas artificialisées, il faut notamment :

- ▶ préférer des espèces à systèmes racinaires profonds capables de retenir les sols face à l'érosion des cours d'eau ;
- ▶ éviter l'utilisation d'espèces identifiées comme « espèces exogènes envahissantes » (EEE) dont la dispersion pourrait être facilitée par le cours d'eau.



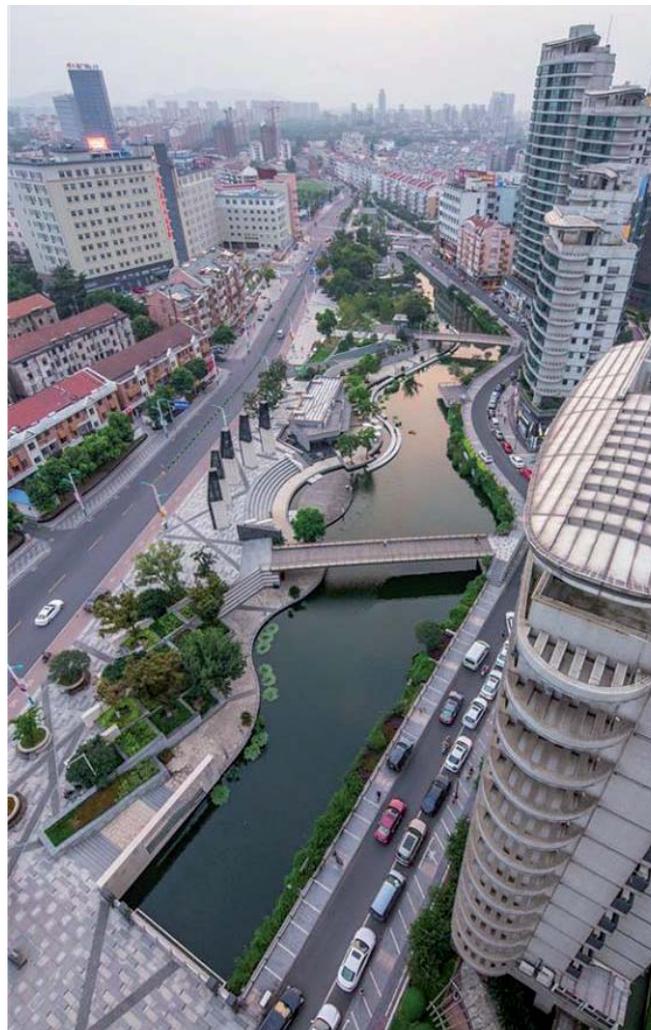
Río Park (Madrid)

Les conditions étant plutôt favorables sur le plan agronomique en bord de ravine, c'est l'occasion de diversifier largement la palette végétale de projet en incluant de grands arbres associés à des strates arbustives plus basses. La pente des berges et le tracé du cours d'eau offrent le plus souvent un ensoleillement suffisant à toutes les strates. Il est possible alors de s'affranchir des assortiments habituels de plantes ornementales pour intégrer des espèces indigènes mais aussi des arbres fruitiers ainsi que des espèces favorables à la petite faune urbaine (oiseaux, insectes...).

La faible fréquentation des berges de cours d'eau (sauf exception) n'impose pas de restriction particulière quant à la propreté urbaine ou aux dangers de la végétation vis-à-vis des usagers. Ce peut être une opportunité pour planter des espèces aux troncs épineux par exemple (Sablier, Palmier glouglou, Lépineux, etc.), généralement malvenus ailleurs.

quelques espèces d'arbres et palmiers adaptés aux plantations sur les berges de cours d'eau en site urbain :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Acrocomia sp.</i>	Glou-glou	<i>Hibiscus tiliaceus</i>	Hibiscus géant
<i>Calophyllum calaba</i>	Galba	<i>Hura crepitans</i>	Sablier
<i>Ceiba pentandra</i>	Fromager	<i>Inga ingoides</i>	Pois doux
<i>Citharexylum spinosum</i>	Bois carré	<i>Pachira aquatica</i>	Châtaignier de Guyane
<i>Cordia alliodora</i>	Mapou rivière	<i>Pterocarpus officinalis</i>	Mangle médaille
<i>Delonix regia</i>	Flamboyant	<i>Samanea saman</i>	Saman
<i>Ficus elastica</i>	Figuier caoutchouc	<i>Spondias mombin</i>	Mombin
<i>Genipa americana</i>	Génipa	<i>Zanthoxylum sp.</i>	Lépineux



reconstruction de Town River (Zhangjiagang, Chine)



## ➤ Quels exemples ?

- ▶ les berges naturelles de la Ravine Audouin (le Moule) : poumon vert entre les 2 parties de la ville (le bourg historique à l'Ouest et l'Autre-Bord à l'Est)
- ▶ le Canal des Rotours à Morne-à-l'Eau
- ▶ les aménagements en cours le long du Canal du Raizet aux Abymes
- ▶ l'estuaire de la Ravine Dupré à Sainte-Anne intégré dans le parc du village artisanal
- ▶ les berges de la Ravine Onze Heures, le long du Parc Saint-Jean (Petit-Bourg)
- ▶ contre-exemple : le bétonnage de la Rivière aux Herbes à Basse-Terre



la Rivière aux Herbes, bétonnée (Basse-Terre)



le Canal des Rotours (Morne-à-l'Eau)



rivière avec sa ripisylve naturelle (Lamentin)



le parc sur berges de la zone d'activités de Colin, aménagé le long de la Rivière Lézarde (Petit-Bourg)

Fiche 2.9



Direction  
de l'Équipement  
de l'Aménagement  
et du Logement  
DEAL  
Guadeloupe



Floating Gardens : renaturation des berges de la rivière Yongning à Taizhou (Chine)



Catharina Amalia Park (Pays-Bas)



aménagement des berges du Rhône à Lyon

quelques exemples de renaturation de berges de cours d'eau en site urbain dans le monde

➡ **Pour en savoir plus...**

À lire aussi en complément :

Fiches 1.1, 1.3, 1.5, 1.6 et 1.9.

Fiche 2.1,

Fiche 3.6,

Fiche 4.2

**Références**

- ▶ Plante & Cité (ingénierie de la nature en ville) : [www.plante-et-cite.fr](http://www.plante-et-cite.fr)
- ▶ Ecovégétal (2010). Guide technique « *parkings et voies perméables ; stabilisation de sols, talus et berges* » (36 p.)